



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le 25 mars,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 18 mars 2016

Heure d'ouverture de séance : 19h15

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	15
Présents :	10
Votants :	14
Pouvoir :	04

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN, Jean MARCHAND.

Absents excusés : Cédric CARRU, Jacqueline RIMMER, Fabienne ROUSSEAU, Jean-François THOMASSON, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le PV de la dernière séance du conseil.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce compte rendu. Madame le maire ouvre donc la séance à 19h10.

Avant de parler du 1er point à l'ordre du jour, Mme la présidente de l'assemblée informe qu'elle a reçu, en mairie 4 pouvoirs : M. CARRU et Mme RIMMER avaient, au préalable, donné leurs pouvoirs respectifs au maire, et, Messieurs VAYSSIERES et THOMASSON à Monsieur BERTRAND.

Or, comme le précise l'édile, l'élu ne peut avoir, en sa possession, qu'un seul et unique pouvoir.

Le pouvoir de M. THOMASSON a donc été donné à M. BOURGUIGNON et celui de Mme RIMMER à Alain Fayol, le maire votant pour M. CARRU et M. Bertrand votant pour M. VAYSSIERES.

1 - Présentation du Conseil Municipal Jeunes et leurs projets.

Dans le cadre des TAP, Mme le Maire a proposé aux professionnels intervenant dans l'animation, la mise en place d'un CMJ.

M. CHOuat, écrivain public et animateur, a répondu favorablement à cette demande et a travaillé sur ce projet avec des enfants de CM1/CM2.

Les membres de ce CMJ ont été choisis par l'ensemble des élèves participant à l'activité.

Melle Angèle FILLOL et Mr Lucas NACABURU ont été choisis comme représentants de l'assemblée "CMJ".

Après présentation de ce dernier à l'assemblée délibérante Coulauroise, et validation par cette dernière, Mme Le Maire et sa 1ère adjointe ont remis, à chacun des 2 délégués représentants, une écharpe tricolore offerte par la municipalité.

Dans un deuxième temps, lecture a été faite des projets sur lesquels avaient travaillé les enfants.

Une prochaine réunion mini-conseil devra être programmée dans les deux mois à venir.

2 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe - Délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 1^{er} classe, l'un des agents techniques communaux étant promu, au titre de la promotion interne.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien des bâtiments et la voirie,
- Entretien régulièrement des machines et le matériel communal
- Assurer le transport scolaire des enfants fréquentant les écoles du RPI.
- Gestion du bus (suivi, entretien).

Il est proposé, par ailleurs, de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/04/2016 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

A – Création d'un emploi permanent titulaire

EMPLOI PERMANENT TITULAIRE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	METIERS
Adjoint Technique 1 ^{ère} Classe	35	1	1	Espaces verts, Entretien voirie et bâtiments, bus

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte**, la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe.
- Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

3 - Modification du tarif du bus pour les enfants de SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE - Délibération.

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été passée avec la mairie de SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE, pour le transport scolaire des enfants de cette commune vers SAVIGNAC et COULAURES. Le coût de ce transport, facturé à St VINCENT, par COULAURES, avait été fixé à 61€, par an et par enfant.

Cependant, sur la convention, avait été précisé qu'une révision de celui-ci interviendrait si le conseil départemental augmentait le prix du ticket unique.

Mme Le Maire informe que l'augmentation aura bien lieu; en effet, sa collaboratrice s'est entretenue avec le service transport scolaire du Conseil Départemental. Ce dernier va augmenter le tarif du ticket unique et le passer à 122€ compte tenu de la situation géographique de St VINCENT, située plus près de la commune de SARLIAC que de celle de SAVIGNAC.

Il est donc, à la vue de cette décision, nécessaire de rajuster notre tarif et de demander également 122€ à la commune de St VINCENT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte**, la modification du tarif du bus pour les enfants de SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE de 61€ à 122€/an et par enfant.
- Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

4 - Demande de subvention de l'association des sclérosés en plaques - Délibération.

Mme le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'association des sclérosés en plaques.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Refuse, à l'unanimité**, la demande de subvention de l'association des sclérosés en plaques.
- Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

5 - Présentation des éventuels futurs boulangers/pâtisseries/traiteurs - Délibération.

Mme le Maire et son adjoint, Alain Fayol, ont rencontré 2 boulangers pâtisseries associés, intéressés par une installation à l'ancien local de la poste et leur ont fait visiter les locaux concernés, le 13 mars dernier à 16h30.

Madame Le Maire et son adjoint ont précisé à ces 2 personnes que seul, le conseil municipal était souverain en la matière et qu'une présentation de leur projet était donc nécessaire devant l'assemblée pour que celle-ci délibère.

Ainsi, sommes-nous amenés, ce soir, à délibérer pour ou contre l'ouverture d'une boulangerie pâtisserie artisanale.

Mme le maire donne la parole aux 2 invités.

Mr Philippe BEAUFILS (pâtissier) et Mr Florent COUSTILLAS (boulangier) expliquent que leur siège social se trouve à EYZERAC, lieu où sont fabriqués, artisanalement, toutes sortes de pains (noix, campagne, seigle, céréales, complet..) et les pâtisseries. Actuellement, ils vendent les produits qu'ils fabriquent sur les marchés d'EXCIDEUIL, de NANTHEUIL et St PAUL-LA-ROCHE.

Ces messieurs souhaitent ouvrir à COULAURES du lundi au dimanche, un local, pour vendre leurs produits artisanaux. Ils seraient ouverts toute la semaine jusqu'au dimanche 13h.

Un conseiller précise qu'il sera certainement nécessaire de fermer un jour dans la semaine. M. Beaufils doit appeler la chambre des métiers, à cet effet.

M. Jean Marchand pose la question des travaux. Mme le Maire répond qu'une cloison a été abattue dans la grande pièce et que les locaux semblent convenir en l'état.

L'agencement de l'intérieur sera à la charge des preneurs.

Madame Le Maire précise que si le conseil municipal est favorable à cette installation, elle proposera un bail précaire, dérogatoire, d'une durée de 6 mois, renouvelable, afin que chaque partie soit protégée.

Mme Karine von DORINGK intervient pour dire qu'elle est tout à fait d'accord pour une telle installation nécessaire à la vie du village mais qu'elle souhaite que soit précisée, dans ce bail, une impossibilité de vendre des produits d'épicerie et de pâtisserie industrielle, afin de ne pas porter préjudice à l'épicerie déjà existante du village.

Mme le maire répond que ce problème a déjà été soulevé, par elle-même et son adjoint Alain FAYOL, le jour de la visite des locaux. Le bail sera rédigé en ce sens.

Les conseillers municipaux se réjouissent de l'installation d'un nouveau commerce. En campagne électorale, la quasi-totalité de la population avait réclamé l'installation d'une nouvelle boulangerie pâtisserie, regrettant le départ des anciens boulangers.

Après ces interventions, Madame la maire invite son conseil à délibérer en faveur ou contre cette nouvelle ouverture de commerce.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte**, à l'unanimité des présents et votants (14 dont 4 pouvoirs) l'ouverture d'une "boulangerie pâtisserie traiteur", à l'ancien local de la poste.
- Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier et notamment le bail dérogatoire, précaire, comme indiqué ci-dessus.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 14

6 - Questions diverses.

Aucun point n'a été abordé.

Fin de séance : 20h20.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 25 mars 2016.

- 2016/03-19 Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe -
Délibération.
- 2016/03-20 Modification du tarif du bus pour les enfants de SAINT-
VINCENT-SUR-L'ISLE - Délibération.
- 2016/03-21 Demande de subvention de l'association des sclérosés en
plaques - Délibération.
- 2016/03-22 Présentation des éventuels futurs boulangers/pâtisseries -
Délibération

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	EXCUSE
Jacqueline RIMMER	EXCUSEE
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	EXCUSE
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE
Jean MARCHAND	